

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



Version 01.02.2006

Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne :

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLE-
MENT EUROPEEN, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EURO-
PEEN ET AU COMITE DES REGIONS**

*Davantage de recherche et d'innovation – Investir pour la croissance et
de l'emploi / COM(2005)488 final*

Avis de l'ARFE

Lors de la réunion de son comité directeur le 9 décembre 2005 à Maastricht, l'ARFE a traité en détail cette Communication (à la base de deux rapports de membres du comité directeur) tout en tenant compte de la Communication de la Commission sur « La science et la technologie, clés de l'avenir de l'Europe – Orientations pour la politique de soutien à la recherche de l'Union ».

Avis de l'ARFE :

1) Nouvelle mentalité et approche « bottom-up »

Un changement des mentalités en faveur des régions frontalières et transfrontalières est indispensable, car les gouvernements nationaux n'accordent pas de priorité aux besoins des régions frontalières et n'ont pas non plus d'activités pour éliminer les obstacles existants entre les régions frontalières. Pour cela les régions frontalières et transfrontalières doivent avant tout lancer leurs propres initiatives en coopération étroite avec leurs voisins de l'autre côté de la frontière, par exemple en intensifiant les contacts et la coopération entre universités, instituts de recherche, économie, hôpitaux, services d'approvisionnement, gestion des déchets, autorités régionales/ locales etc. A ces fins il faut des actions et des contacts avec la participation active des autorités régionales/ locales en vue de la planification de l'avenir des régions frontalières et transfrontalières.

2) Initiative propre des régions frontalières et transfrontalières

- Il s'agit de renforcer les potentiels endogènes régionaux à l'échelle transfrontalière,
- la force des régions doit constituer le point de départ de part et d'autre de la frontière, non dans le sens des frontières administratives et nationales, mais dans le sens des frontières économiques,
- la force et les potentiels doivent se refléter dans un bon programme transfrontalier, le « programme régional stratégique », qui encadre une stratégie commune de la recherche et de l'innovation,
- ce « programme stratégique » devrait se développer et se réaliser en coopération avec les niveaux nationaux et les acteurs de part et d'autre de la frontière,
- l'idée de « la concentration, la complémentarité et la création d'une masse critique » est aussi importante que celle « du savoir, de la connaissance et des finances » (par exemple coopération publique/ privée ou la coopération entre les instituts (universités, établissements d'enseignement supérieur, l'économie, établissements de formation spécialisés et PME),
- de cette manière on peut se renforcer mutuellement à l'échelle transfrontalière. Un bon exemple dans ce contexte sont les paysages de recherche transfrontaliers, les régions « life sciences »,

- il convient positionner tous les moyens disponibles régionaux, nationaux et européens de cette manière – pensez au 7ème programme cadre et aux nouveaux fonds structurels – pour que la région économique et toutes les personnes concernées puissent les utiliser d'une manière optimale avec comme but de réaliser leurs programmes transfrontaliers stratégiques.

3) Concurrence transfrontalière

Dans le cadre du processus d'intégration européen, les régions frontalières et transfrontalières doivent apprendre que la concurrence est une réalité :

- Les situations de concurrence entre les institutions de l'emploi régionales devraient être soutenues sur le plan transfrontalier, car cela encourage la concurrence entre les meilleurs.
- En plus des situations naturelles de concurrence transfrontalière, c'est par la coopération que les structures et programmes transfrontaliers peuvent créer des valeurs ajoutées.
- C'est-à-dire que les régions transfrontalières peuvent améliorer les conditions infrastructurelles et économiques pour la création de nouvelles entreprises, comme par exemple à l'aide de services de conseil communs, d'un centre de contact conjoint pour les formalités de création d'entreprises, des formulaires bilingues, des guichets d'information juridiques etc.

4) Mesures concrètes pour la coopération transfrontalière en faveur de la recherche et de l'innovation

- « Des pôles européens d'excellence » peuvent également regrouper des universités et leurs instituts ainsi que des laboratoires situés dans des régions frontalières dans le cadre d'une collaboration transfrontalière (par exemple lorsqu'il existe de part et d'autre de la frontière au moins un établissement ou groupe excellent et que seule une relation de coopération permettra d'atteindre les meilleurs résultats possibles).
- Collaboration transfrontalière dans la recherche fondamentale (par exemple recherches scientifiques dans une université d'un côté de la frontière et recherche appliquée, p.ex. dans un institut universitaire de technologie, de l'autre côté de la frontière).
- La transitivité entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée et le développement (développement de produits et de processus) peut être en particulier exploitée au moyen de la coopération transfrontalière dans les régions situées le long des frontières, qui n'en seraient pas capables en oeuvrant uniquement au niveau national.

- Il convient de lancer des initiatives technologiques régionales dans le cadre d'une coopération transfrontalière.
- Il est possible de construire des infrastructures d'intérêt européen dans un cadre transfrontalier également (conseils fournis par le Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche). Ainsi, des machines de grande taille sélectionnées avec soin ou un câble optique à large bande pourraient être achetés ou installés dans un cadre transfrontalier. Pour ce type d'investissement, la base nationale d'une région frontalière serait trop faible, la rentabilité de cet investissement serait toutefois assurée dans un cadre transfrontalier.
- En outre, la construction d'infrastructures de recherche complexes de taille moyenne est également possible au niveau transfrontalier, au profit de régions et États membres voisins. Là encore, la base nationale n'est pas suffisamment solide que pour justifier un tel investissement dans une infrastructure de taille moyenne.
- Les plateformes technologiques transfrontalières doivent rassembler entreprises, instituts de recherche, acteurs financiers et pouvoirs publics dans le but de renforcer durablement leur collaboration et de faire germer des idées innovantes.
- Il convient d'élaborer un programme d'action transfrontalier dans le domaine de la recherche et de la technologie requérant une mobilisation des ressources nationales, européennes, publiques, de même que des financements privés.
- La coopération transfrontalière des petites et moyennes entreprises doit être encouragée de manière à leur permettre de prendre part au processus d'innovation et de recherche (par exemple capital-risque).
- Il convient de promouvoir et d'accélérer, au niveau national et transfrontalier, le transfert des nouvelles connaissances appliquées dans le cadre de la recherche fondamentale aux PME.

F:\DATA\334 AGEG\REFERATEundSTELLUNGNAHMEN\2006\MehrForschungundInnovation\Stellungnahmezu488DE.doc